

## AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024\_04\_06-DE  
Reçu le 24/04/2024Aunis-  
SudMa Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 15 avril 2024  
DELIBERATION n°2024\_04\_06APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 19 DECEMBRE  
2023, 29 JANVIER 2024 ET 05 MARS 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	27	38	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) -- Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Florence VILLAIN - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Marylise BOCHE ( a reçu pouvoir de Didier BARREAU) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Kévin BAYNAUD (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN Florence DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Pascal MAGINOT, Eric BERNARDIN, Éric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Christelle GRASSO
<b>Convocation envoyée le :</b> 9 avril 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 9 avril 2024

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 24 AVR. 2024
n°: 017-200041614-20240415-2024_04_06-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 29 AVR. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240415-2024\_04\_06-DE  
Reçu le 24/04/2024

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 19 DECEMBRE 2023,  
29 JANVIER 2024 ET 05 MARS 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**A l'unanimité**

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 19 décembre 2023, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du lundi 29 janvier 2024, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 5 mars 2024, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 18 avril 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Christelle GRASSO

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.